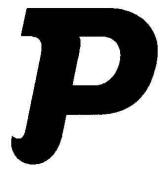




Union Départementale
des Syndicats CGT
8, Place Malus
18000 BOURGES

Dispensé du Timbrage
Bourges CTC



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

-O-O-O-

ISSN 1168-0423
Prix : 0,15 €

Déposé le 10.06.2004

Edito

ASSEMBLEE GENERALE d'IN.DE.CO.SA CGT du Cher

IN.DE.CO.SA CGT 18 c'est notre affaire de syndiqués.

Pour mener l'action revendicative dans l'entreprise, les salariés disposent de leur organisation syndicale CGT et en qualité de consommateurs salariés, ils disposent d'un outil très important, d'une organisation de défense, d'information, une organisation pour agir, informer ? lutter : **IN.DE.CO.SA CGT**.

IN.DE.CO.SA CGT 18 (Association pour l'INformation et la DEfense des COnsommateurs SALariés 18) est une association loi 1901, créée par l'Union Départementale CGT du Cher, affiliée à IN.DE.CO.SA CGT (nationale).

IN.DE.CO.SA CGT 18 c'est donc bien l'affaire des syndiqués CGT du département. Ce n'est pas un syndicat, mais c'est un outil de la CGT, des syndiqués pour mener l'action avec les salariés sur le terrain de la consommation.

IN.DE.CO.SA CGT : son rôle est amené à s'accroître. C'est le cas notamment pour la défense des services publics qui n'est pas l'affaire des seuls agents qui y travaillent, mais de tous les citoyens dans la mesure où les services publics sont la propriété de la Nation. C'est vrai aussi pour les questions de l'environnement. Enfin, INDECOSA CGT joue un rôle aussi dans la défense des plus démunis, notamment en siégeant dans la commission de surendettement où l'on y traite de nombreux dossiers de demandeurs d'emploi où de salariés en grande difficulté du fait de leurs très bas salaires.

Qui est membre adhérent d'IN.DE.CO.SA CGT ?

Ce sont **tous les syndiqués CGT actifs, chômeurs et retraités** du département, n à l'exception de ceux qui en refusent le bénéfice.

En effet, sur la cotisation payée par chaque syndiqué CGT, une part annuelle est reversée à IN.DE.CO.SA CGT.

Comme le prévoient ses statuts, IN.DE.CO.SA CGT 18 tiendra son Assemblée annuelle le **Jeu**di 24 Juin à 14 heures à l'Union Locale de Bourges. Les syndicats d'actifs et de retraités, les comités de chômeurs sont donc invités à préparer cette assemblée en désignant leurs représentants et en réfléchissant à la possibilité de proposer un(e) voire plusieurs camarades au Conseil d'Administration, voire participer aux permanences.

Jean-Pierre PLANSON

Secrétaire général de l'Union départementale

Sommaire :

*Spécial Assemblée Générale
IN.DE.CO.SA CGT du Cher*

*Page 8 : Finances UD
Centre de Vacances Jean Andros.*

JEUDI 24 JUIN

2004

à 14 heures

**ASSEMBLEE GENERALE
IN.DE.CO.SA CGT 18**

**A l'Union Locale CGT
de
BOURGES**

-O-O-O-

-O-

Association pour l'**IN**formation



et la **DE**fense
des **CO**nsommateurs
Salariés

Bourges, le 24 Mai 2004

8, Place Malus
18000 BOURGES

Permanences
JEUDI de 14 h à 18 h
Tél. : 02.48.50.00.32

Aux Secrétaires de Syndicats

*Aux membres du Conseil d'Administration
et Contrôle Financier de l'IN.DE.CO.SA*

Cher(e) Camarade,

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE de l'IN.DE.CO.SA. CGT du Cher se déroulera
le :

Jeudi 24 juin à 14 heures

Au siège de l'Union locale CGT de BOURGES

**Maison des Syndicats 1^{er} étage
5 bd, Clémenceau à BOURGES**

A l'ordre du jour :

1. Rapport d'activités,
2. Rapport financier,
3. Vote des rapports,
4. Election au Conseil d'Administration,
5. Election du bureau
6. Questions diverses.

Tous les syndicats actifs et retraités du département sont invités à porter cette question à leur ordre du jour afin d'être représentés à cette assemblée générale. Ils sont également invités à examiner la possibilité de proposer un(e) ou camarade au Conseil d'administration voire à la tenue des permanences.

Comptant sur votre présence,

Bien amicalement.

Pour l'IN.DE.CO.SA CGT

Danièle FOUCHET

**ASSEMBLEE GENERALE
de l'INDECOSA CGT 18
24 juin 2004**



**Proposition de candidatures
au Conseil d'Administration
d'IN.DE.CO.SA CGT 18 2004**

ORGANISATION : _____

(Syndicat au nom duquel est faite la proposition de candidature)

Localité : _____

Propose la candidature des camarades suivants pour le Conseil d'Administration d'IN.DE.CO.SA CGT 18

NOM – Prénom :

Adresse personnelle :

Date et lieu de naissance :

N° de téléphone personnel:

Profession :

Qualification :

Responsabilités syndicales :

Stages suivis : Élémentaire Moyen Supérieur (Rayer les mentions inutiles)
 Stages spécialisés (à préciser) :

Intérêts ou expériences dans le domaine de la consommation :

NOM – Prénom :

Adresse personnelle :

Date et lieu de naissance :

N° de téléphone personnel:

Profession :

Qualification :

Responsabilités syndicales :

Stages suivis : Élémentaire Moyen Supérieur (Rayer les mentions inutiles)
 Stages spécialisés (à préciser) :

Intérêts ou expériences dans le domaine de la consommation :

Signature du (de la) secrétaire de l'organisation,

**ASSEMBLEE GENERALE
de l'INDECOSA CGT 18
24 juin 2004**



**DESIGNATION
des DELEGUES(EES)
A l'ASSEMBLEE GENERALE
de l'INDECOSA CGT 18**

ATTENTION !

Ce formulaire oublié dans le courrier de l'UD, doit être rempli, signé et présenté à l'Assemblée Générale le 24 juin 2004.

Le syndicat de : _____

mandate les camarades suivants(es) pour participer à l'Assemblée Générale
de l'IN.DE.CO.SA CGT 18

Nom - Prénom	Date de naissance	Profession	Qualification

Signature du (de la) Secrétaire de l'organisation

Règles statutaires pour participer à l'Assemblée générale d'INDECOSA 18

Avec voix délibérative

✓ Etre syndiqué à la CGT

- Un syndiqué CGT est un salarié actif, retraité ou chômeur qui paye sa cotisation syndicale à un syndicat affilié à la CGT.
- Un syndicat affilié à la CGT, c'est-à-dire « confédéré » est un syndicat qui règle ses cotisations statutaires d'une part à sa fédération (sauf pour les syndicats de retraités « multipro ») et d'autre part à son Union départementale.
Ainsi, un syndicat qui s'acquitterait de ses cotisations à sa fédération mais pas à son Union départementale ou inversement ne serait pas confédéré, autrement dit, ne serait pas syndicat CGT.
- Un adhérent dont le syndicat ne s'acquitte pas de ses cotisations statutaires à la fédération ou à l'Union départementale n'est donc pas syndiqué CGT.
- L'article IV des statuts d'INDECOSA 18, 2^e alinéa précise d'ailleurs : « La radiation intervient d'office pour les adhérents qui perdent leur qualité d'adhérent au syndicat CGT.

✓ Etre mandaté par son organisation (article VIII des statuts) :

- Son syndicat
- ou en tant que membre du bureau de l'UD,
- Soit en tant que secrétaire général d'une organisation CGT (Syndicat, Union départementale, Union locale, Union départementale UGICT, Union syndicale des retraités, comité de chômeurs CGT)

Sans voix délibérative

- ✓ Les membres élus du conseil d'administration sortant
- ✓ Les membres de la commission de contrôle financier sortante,
- ✓ Les responsables des Unions Régionales des Associations Départementales
- ✓ Les membres honoraires et les représentants des associations admises comme membres honoraires.

-O-O-O-O-O-O-O-O-



SURENDETTEMENT : LES MOYENS N'Y SONT PAS !

Alors que la loi prévoyant la nouvelle procédure de rétablissement personnel a été publiée le 1^{er} août 2003, son décret d'application pris le 24 février 2004 et la circulaire d'application le 12 mars, INDECOSA-CGT qui a soutenu ces textes, regrette que les mesures et les moyens n'aient pas été anticipés.

Depuis début avril, plusieurs commissions départementales de surendettement se sont réunies faute d'anticipation, sans la présence des travailleurs sociaux et juristes imposés par ce nouveau dispositif, et les juridictions n'ont pas non plus anticipé la charge de travail supplémentaire.

Ceci engendre du retard dans le traitement des dossiers.

INDECOSA-CGT dénonce également certaines tentatives, face à cette difficulté, de fixer des critères pour permettre un écoulement plus rapide des dossiers par les secrétariats des commissions au détriment d'un traitement individualisé des dossiers et ainsi contourner l'objectif même de la nouvelle loi.

Elle dénonce également certaines décisions récentes reconduisant des plans alors qu'il s'agit de dossiers vieux de plus de 10 ans qui auraient dû trouver un aboutissement dans l'effacement partiel ou total de dette comme l'impose maintenant cette loi.

Nous rappelons que nous avons obtenu dans cette loi le recentrage du traitement sur le surendetté et non sur sa dette ce qui impose qu'il soit acteur du dispositif et empêche un traitement de masse et « mécanique » notamment pour le calcul des restes à vivre.

C'est la raison pour laquelle l'éventuelle vente de biens ne peut être décidée que si la situation du surendetté l'exige comme l'indique la loi de 1998 qui n'a pas été modifiée sur ce point selon laquelle le logement principal doit être préservé.

La situation est grave, le nombre de dossiers déposés devant les commissions a augmenté de plus de 17% depuis le début de l'année, il est urgent de mettre les moyens nécessaires à la bonne application de la loi Borloo.



PETITION PROPOSEE PAR L'IN.DE.CO.SA CGT

Le Gouvernement a déposé un projet de loi pour transformer EDF-GDF en société anonyme et franchir une étape vers la privatisation.

Ce projet, s'il est accepté, aura des conséquences négatives pour les usagers.

Usagers EDF-GDF, nous avons note mot à dire, nous exigeons d'être consultés.

Cette consultation nécessite d'être précédée :

D'une information complète sur les enjeux, les répercussions pour les usagers en matières de tarification, de qualité de services, d'accessibilité, droits garantis...

De l'organisation d'un débat national, organisé au plus près des usagers et dans des formes permettant une réelle expression et une prise en compte des attentes

**La mise en œuvre d'une telle procédure démocratique
nécessite le retrait du projet de loi !**

NOM - Prénom	Signature

INDECOSA-CGT ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA DEFENSE DES CONSOMMATEURS SALARIES
263, rue de Paris Case 2-2 - 93516 MONTREUIL CEDEX ☎ : 01.48.18.84.26. 📠 : 01.48.18.84.82.
E-mail : indecosa@cgt.fr



FINANCES de l'Union Départementale

Alors qu'approche l'échéance du règlement des cotisations sociales du deuxième trimestre 2004, il est urgent d'apurer le versement des cotisations syndicales 2003 à l'UD, ainsi que celle perçue pour 2004.

POINT SUR LES DONNS A L'UD

Conformément à notre engagement, trouvez ci-dessous la liste des dons qui nous ont été adressés concernant les indemnités à Jean-Claude Vatan et les investissements inscrits au budget de l'UD

- Retraités Municipaux Bourges
- Crédit Agricole
- Union Locale Bourges
- Retraités Municipaux Vierzon
- Retraités Multiprofessionnels Bourges
- Michelin
- Retraités Aérospatiale
- Union Syndicale des Retraités
- Retraités Ets Militaires Bourges/Avord
- Retraités Multiprofessionnels St-Amand
- Syndicat Local Métaux de St-Florent
- Retraités St-Florent-Rosières-Lunery
- ANPE
- Anne-Marie Pincot
- Retraités CALCIA
- MBDA
- Cheminots Exécution Bourges

RAPPEL DES TAUX de COTISATIONS UD-CGT du Cher - Année 2004

Timbre actif entier :	2,88 €
Timbres actifs mi-temps :	1,44 €
Timbres privé d'emploi ou précaires :	0,71 €

INFO - RAPPEL

SMIC horaire : 7,19 Euros
SMIC mensuel brut pour 151,67 h :
1.090,48 €

PETITION SECU
Continuez à signer et faire signer !

Centre de Vacances Jean Andros Péronne (71) dans l'ancienne propriété de Lamartine (près de Macon)

2 Séjours pour les enfants de 6 à 16 ans : du 9 au 29 juillet et du 30 juillet au 19 août 2004

Renseignements dans nos permanences :

BOURGES - 8, Place Malus

Mardi de 17 h 30 à 19 h Tél. 02.48.67.94.88 (répondeur) ou 02.48.52.02.21 après 18 h

VIERZON - 11, Rue Marcel Perrin

Mardi de 17 h à 18 h 30 Tél. 02.48.75.05.43 - 06.73.21.35.76 ou 02.48.75.49.13 en dehors de ces heures

ST-FLORENT - Mairie Service jeunesse Tél. 02.48.55.68.50 ou 02.48.55.29.78

ST-GERMAIN du PUY - Mairie Tél. 02.48.30.84.18